

DATE DE CONVOCATION : 22 SEPTEMBRE 2025
DATE D’AFFICHAGE : 22 SEPTEMBRE 2025
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 17
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13
NOMBRE DE VOTANTS : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT

PRÉSENTS : Mme BECQUET, Mme BINET, M. DUCROCQ, Mme ROUSSELLE, Mme BEYAERT, Mme BULTEL, Mme FENET, Mme MARQUANT, M. PERQUY, M. PLUMART, Mme QUESTIER, M. VERMEERSCH.

ABSENTS : M. CHARLEMAGNE, Mme SCOTTE (procuration à Mme QUESTIER), M. VANPOPERINGHE (procuration à Mme BEYAERT), Mme WUYTS (procuration à Mme BINET).

N° 2025/010 BONS D’ACHAT FAMILLES DEFAVORISEES

La commission administrative,
Après délibération et à l’unanimité,

Décide de reconduire la distribution de bons d’achat aux familles défavorisées pour les fêtes de fin d’année (achat dans le commerce local) ciblées par les travailleurs sociaux.

Décide d’effectuer une mise à jour du règlement intérieur d’aides facultatives du C.C.A.S au sujet du bon aux familles défavorisées en ajoutant le point suivant :

- Les familles ciblées devront garantir un suivi régulier avec un travailleur social.

Décide de fixer le seuil du reste à vivre à 10 € pour 2025 et d’octroyer 60 € par personne et 15 € par personne supplémentaire au sein du foyer.

Charge le service social d’établir les dossiers qui seront validés ensuite par Mme Questier et Mme Rousselle.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.



POUR COPIE CONFORME
Le Président,

Daniel DESCHODT.